



Endetté jusqu'au coup: il s'expatrie!

Par **conio13**, le **13/03/2009** à **20:04**

bounjour a tous!rnJe me permet de vous demandez vos lumières,car je me pose beaucoup de questions au sujet de mon cousin,qui a decidé de quité la france et de partir vivre en thailandernNe pouvant plus faire face a tous ses credits(consomations),il décida de partir!rnTout d'abord j'aimerais savoir les risques qu'il encours au niveau pénals,bancaires?rnPeut -il etre saisie s'il possède des biens?rnEt surtout au niveaux de ses visas qu'en ai t'il au sujet du renouvellement?rnPeut-on lui refusé ?Peut-il etre extradé?rnJe vous remercie d'avance dans l'espoire d'une réponse.

Par **superve**, le **17/03/2009** à **13:17**

bonjourrne mélangez pas le civil et le pénal...rnLe fait d'avoir des dettes n'a aucune conséquence sur les droits civils et civiques d'une personne.rnVotre cousin sera toujours libre d'aller et venir où bon lui semble y compris en France.rnConcernant ses dettes, les créanciers pourront saisir les biens qu'il possède ou qu'il aura laissé en France (s'il ne les a pas vendus avant son départ).rnMême si les dettes sont vraiment importantes, au vu de la destination qu'il a choisi, il est peu probable que ses créanciers cherchent à l'y poursuivre civilement, les procédures étant trop longues et couteuses... et plutôt incertaines en Asie.rnSi d'aventure l'un de ses créanciers se lançait dans un recouvrement international, que votre cousin se renseigne du droit civil thaïlandais, savoir ce qu'il y risque, pour ses dettes françaises.rnBien cordialement